

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Octobre 2020

TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN GUADELOUPE

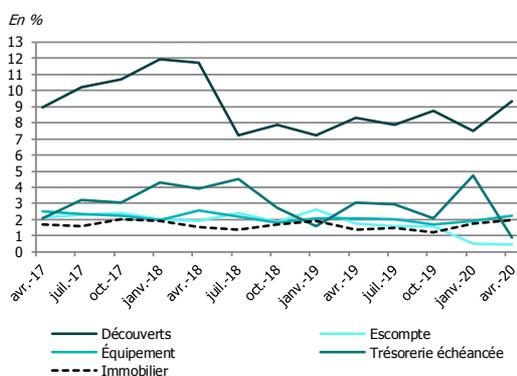
2^E TRIMESTRE 2020

LE RECOURS AUX PGE FAIT CHUTER LES TAUX DES CRÉDITS À COURT TERME

- Le taux moyen des crédits de **trésorerie échéancée** s'établit à 0,9 % en avril 2020, en baisse de 384 points de base (pdb) par rapport à janvier 2020. L'essentiel des nouveaux crédits est souscrit à taux fixe. En moyenne, ils s'élèvent à 93 314 € (17 612 € au premier trimestre) pour une durée d'un an et demi. Ces évolutions sont la conséquence directe du recours massif des entreprises aux prêts garantis de l'État (PGE) pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19.
- Le taux moyen des **crédits à l'équipement** s'élève à 2,25 % en avril 2020, soit une augmentation de 32 pdb sur trois mois. La majeure partie des nouveaux crédits est à taux fixe. Le montant des prêts accordés est en moyenne de 238 410 € sur un horizon de 9 ans.
- En **France entière**, les taux moyens des crédits à l'équipement et des crédits de trésorerie échéancée diminuent. Les taux moyens en Guadeloupe restent supérieurs à ceux observés à l'échelle nationale.

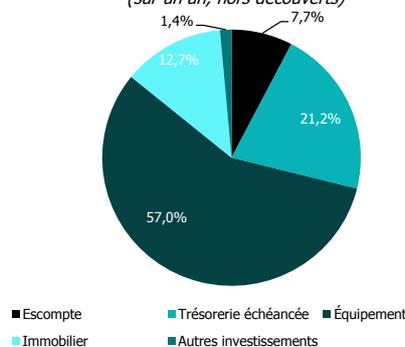
Caractéristiques des nouveaux crédits en Guadeloupe¹

Taux moyens pondérés des crédits aux SNF



Source : Iedom.

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF (sur un an, hors découverts)



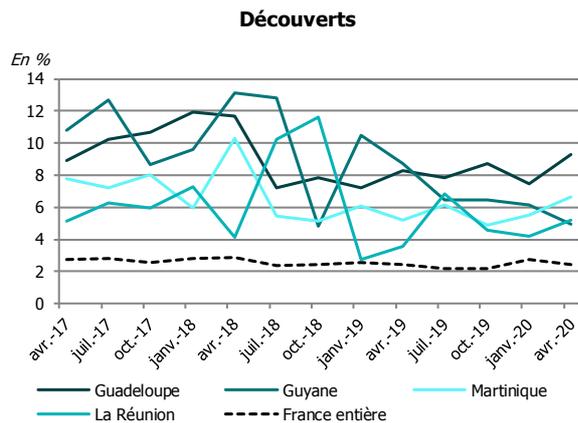
Source : Iedom.

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) en avril 2020		Taux moyen pondéré (en %) en janvier 2020		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Guadeloupe	France entière	Guadeloupe	France entière	Guadeloupe	France entière	Guadeloupe	France entière	Guadeloupe	France entière
Découverts	9,32	2,42	7,47	2,72	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	0,90	0,67	4,74	1,50	18	16	99	76	4,90	0,25
Équipement	2,25	1,05	1,93	1,15	108	101	98	84	2,29	1,92
Immobilier	1,96*	1,11	1,76*	1,32	171*	194	96*	96	-	-

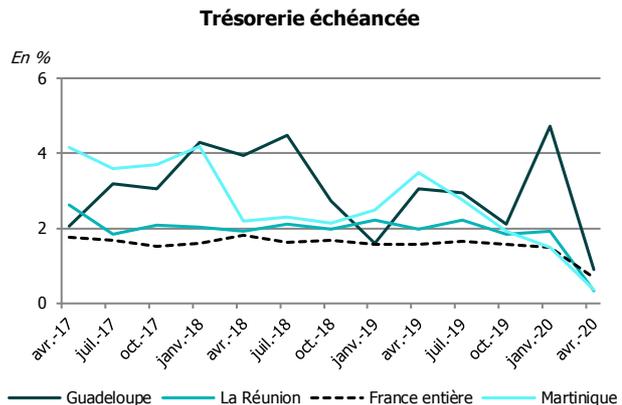
* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

¹ L'enquête prend en compte les crédits nouveaux aux sociétés non financières, les entrepreneurs individuels sont exclus de cette analyse.

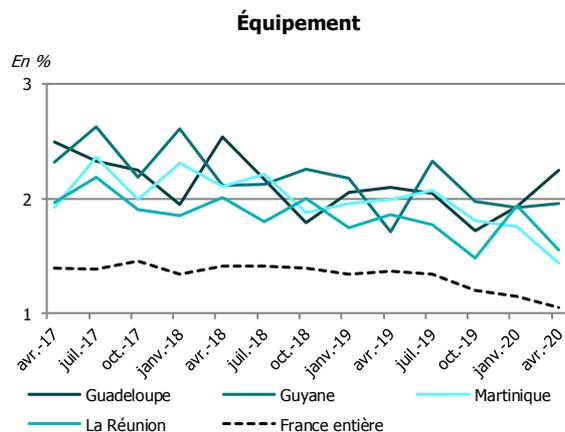
Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie



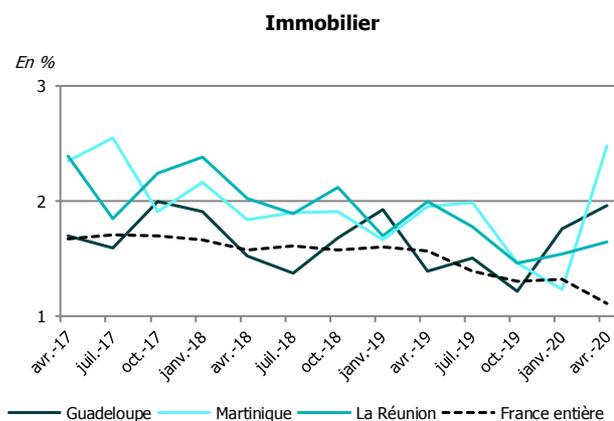
Sources : Iedom, Banque de France



Sources : Iedom, Banque de France



Sources : Iedom, Banque de France



Sources : Iedom, Banque de France

Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers et dans certaines géographies, pour la trésorerie échéancée, sont basés sur un faible nombre d'observations.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès de dix établissements et sociétés financières ayant leur activité en Guadeloupe ; elle se base sur environ 1 200 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent les découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : G. GENRE-GRANDPIERRE – Responsable de la rédaction : D. LAURET
Rédaction : T.COMBET – Éditeur et imprimeur : IEDOM
Achevé d'imprimer : octobre 2020 – Dépôt légal : octobre 2020 – ISSN 2679-0823